



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 22/10/2025

Envoi le : 28/10/2025

Publication le : 28/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 23

Absents : 05

Pouvoirs : 04

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Madame Danielle PLOQUIN,
Messieurs Michel HIRTZ, Olivier DOUSSET, François BOUGAULT.

Absent :

Madame /
Monsieur Pascal NOYAU.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251104-DEL_04112025_04-BF



DEL N°04/11/2025-04 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2025

Pour donner suite à la délibération de ce jour (DEL N°04/11/2025-03) portant acquisition de la parcelle BE 133 sise « La Corvée », Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir au préalable les crédits nécessaires à cette opération au programme 212 - Acquisition foncière, article 2111 pour un montant de 1 700 €.

Tel est l'objet de la présente décision modificative du budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°7 du 1^{er} avril 2025 votant le Budget Primitif 2025,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de la commune, exercice 2025 tel que figurant dans les tableaux ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT						
IMPUTATION BUDGETAIRE				DÉPENSES	RECETTES	OBJET
Chapitre	Article	Fonction	Prog			
21	2188	020	202	- 1 700 €		Achat parcelle BE 133
21	2111	020	212	+ 1 700 €		
			TOTAL	0 €		

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **13 NOV. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **13 NOV. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251104-DEL_04112025_04-BF